

---

## **Guide d'application n°6**

### **Bonnes pratiques et recommandations pour la gestion des végétaux situés dans une zone sensible à caractère écologique et/ou biologique le long des infrastructures régionales**

---

Ce guide s'applique espaces paysagers qui sont situés sur le domaine régional géré par le SPWMI et localisé sur une zone sensible à caractère écologique et/ou biologique.

Par «zones sensibles à caractère écologique et/ou biologique», on entend toute zone considérée comme site Natura 2000, site bénéficiant du statut de réserve forestière, zone humide d'intérêt biologique (ZHIB), site de (grand) intérêt biologique (S(G)IB) ou zone d'intérêt écologique et/ou biologique identifiée par la DGO3.

Ce guide complète les guides d'application n°1, n°2 et n°3.

En s'appuyant sur la législation relative à ces zones, il précise la méthodologie à suivre en présence d'une zone sensible tout en permettant d'allier les enjeux de sécurité, environnementaux et économiques.